

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 03.042

L'An Deux Mille Trois, le 20 mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

13 MARS 2003

DATE D'AFFICHAGE

13 MARS 2003

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, M. LIBOUBAN, Mme MOINET, MM. POTENNEC, RAYMOND, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. CAU représenté par Mme COURTIN
Melle ISENDICK représentée par Mme GEOFFROY
Mme PELTIER représentée par Mlle BARRAUD-DUCHERON
M. MERLE représenté par Mme JOLY

ABSENTS-EXCUSES : M. FAVRE, Melle LABEYRIE, M. SIMONNET.

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 30

Melle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : PORT DE ROYAN - BAC AMPHIDROME

VOTE : UNANIMITE

Dans le cadre de la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage du Département de la Gironde, des travaux d'aménagement du Port de Royan nécessaires à l'accueil du Bac Amphidrome pour la ligne Royan/Le Verdon, le Conseil Général de Charente-Maritime a décidé de participer financièrement à l'opération et il a été prévu que la Ville de Royan lui apporterait un concours financier de 503 082,00 euros à verser en trois fois.

Il est proposé d'arrêter l'échéancier du versement comme suit :

- 167 694,00 euros lors de la notification de la présente délibération au Département de Charente Maritime,
- 167 694,00 euros en décembre 2003,
- 167 694,00 euros en décembre 2004

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'apporter un concours de 503 082,00 euros au département de Charente-Maritime, au titre du financement des travaux d'aménagement du Port de Royan, en vue de l'accueil du Bac Amphidrome. Le versement interviendra de la manière suivante :

- * 167 694,00 euros en avril 2003,
- * 167 694,00 euros en décembre 2003,
- * 167 694,00 euros en décembre 2004.

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 65753 du budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 26 mars 2003
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS